

Congrès international de morale sociale : (Budapest, 15-18 octobre 1934)

Autor(en): **Droin-De Morsier, Em.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **22 (1934)**

Heft 439

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261705>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ciété verrait avec plaisir se développer cette forme de son activité, et serait heureuse d'être ainsi plus directement utile aux femmes désirent apprendre ou perfectionner une profession.

Sur le total des cautionnements, 11 seulement ont été consentis à des membres des Associations affiliées à la Coopérative. C'est regrettable, et il est à souhaiter qu'un intérêt plus vif pour cette activité se manifeste parmi les membres de ces Sociétés.

Les relations avec la Banque Populaire sont restées les mêmes. Le Bureau de renseignements financiers donne des consultations à des femmes de la Suisse entière; c'est M^{lle} Anna Martin qui en assume la direction, et qui est ainsi appelée à donner des conseils et des renseignements de tout ordre et pour les affaires les plus diverses. En outre, dans plusieurs villes de notre pays, il lui a été demandé des cours et des conférences sur des questions financières.

En résumé, ce dernier exercice fut donc satisfaisant, les conditions économiques obligeant naturellement les dirigeantes à procéder avec prudence et retenue, car il est arrivé déjà, malgré toutes les précautions prises, d'avoir à payer pour des débiteurs dans l'impossibilité de s'acquitter (les mauvais crédits furent cette année de 1700 fr. environ); mais la Coopérative est entrée en relations, d'autre part, avec beaucoup de femmes de valeur, auxquelles elle a apporté une aide efficace.

L.-H. P.

La situation de la femme et de l'enfant au Cameroun¹

Depuis que le Cameroun est sous mandat de la S. d. N., le gouvernement français a réalisé un ensemble imposant de travaux d'intérêt général ou d'institutions sanitaires. D'autre part, les missionnaires protestants et catholiques ont christianisé près de la moitié des Noirs de la forêt camerounienne.

Mais la situation de la femme de ces régions reste très mauvaise; sa défrêe morale est pire encore que sa situation juridique, et pourtant elle n'a guère que des devoirs, ne possède que de menus meubles, et n'a aucun droit sur ses enfants; si son mari la renvoie, il garde les enfants; elle ne peut hériter de rien, et à la mort de son mari, elle fait partie de l'héritage et appartient à l'héritier du défunt... En somme, il n'y a pas de vraies veuves au Cameroun, puisque le veuvage est une union nouvelle, c'est-à-dire soit un remariage, si la femme est encore jeune, soit un service domestique chez un patron, si elle est vieille. Ainsi une veuve peut passer de main en main, puisque l'héritier a le droit de la vendre aussi bien que celui de l'épouser.

Les femmes camerouniennes sont souvent stériles; la natalité est médiocre et la mortalité infantile considérable. Si l'enfant échappe aux maladies du jeune âge, compliquées par un manque total d'hygiène, il ne reçoit aucune éducation, ses parents n'avaient aucune idée d'une éducation systématique. D'abord, on adore presque le poupon comme un dieu, puis, dès qu'il a dix ans, on

¹ D'après le livre *Le Cameroun*, de J. Wilbois, directeur de l'école d'administration et d'affaires. Chez Payot, 15 fr. français. Avec onze gravures et une carte.

moi de vos ouvrages; je suis à jeun de peinture. L'entrepreneuse artiste vend directement ses produits à Genève, à Paris et à Londres, et c'est avec ses économies de peintre qu'elle fondera en 1815 l'asile des Bilodes. Dans cette période de jeunesse, son âme ardente se prépara à la vie très haute et très occupée qui fut la sienne, de 1815 à sa mort. Nous notons à ce moment des voyages, des séjours, une vaste correspondance. Son esprit enjoué, sa culture très personnelle, l'élevation de son caractère, lui valurent de fortes amitiés, telle celle de son admirable successeur aux Bilodes, M^{me} Zimmerlin, dont l'office était de manier la burette d'huile quand l'impuissance du caractère de M.-A. Calame l'avait entraînée trop loin. On parle de la douzaine de prétendants qui aspirèrent à sa main et qu'elle éconduisit rondement. L'un d'eux se présenta à elle en disant: « Mon bon ange m'a dit cette nuit: Va demander en mariage M.-A. Calame. » Il s'entendit répondre promptement: « Allez dire à votre ange qu'il n'est qu'une fichue bête ! »

La devise des Calame était: « Rien n'est plus brûlant, ni plus assuré. » Belle devise, en vérité, et que cette femme d'élite a faite sienne: tempérament d'artiste, intelligence toujours en mouvement, il lui manquait encore avant 1815 le contact avec les choses spirituelles qui devait la marquer si profondément. Mais ne peut-on pas penser que le contrepoids d'une intelligence lucide et du travail précis et minutieux de la peinture sur émail fut pour beaucoup dans le fait que la grande piété de M.-A. Calame ne tomba ja-

Congrès International de Morale sociale

(Budapest, 15-18 octobre 1934.)

Lors de voyages qu'il fit en 1931 et 1932 en Europe centrale et orientale, le secrétaire de la Fédération Abolitionniste Internationale, M. Reifels, fut très frappé de voir avec quelle acuité se posaient dans ces pays tous les problèmes ayant trait à la prostitution. Il lui parut qu'une étude d'ensemble de cette question telle qu'elle se pose actuellement pourrait être utile, surtout si elle groupait toutes les Sociétés qui travaillent activement dans ce domaine. Un Comité d'organisation, comprenant 14 Sociétés (dont 10 internationales), fut formé sous la présidence de M^{lle} Kurz, présidente de la Fédération Internationale des Amies de la Jeune Fille. Et c'est ainsi que Budapest offrit son cadre magnifique à un Congrès au vaste objet: *La prostitution, ses causes, ses remèdes*. Le ministre de l'Intérieur de Hongrie en avait accepté la présidence d'honneur, ainsi que M^{me} la comtesse Apponyi qui nous fit le plaisir d'être présente à toutes les séances et de présider la conférence publique. Lorsque M^{lle} Kurz ouvrit ce premier Congrès de morale sociale, elle put saluer la présence de représentants de 17 pays, 4 confessions, et 34 Sociétés.

Dès le premier matin, consacré aux rapports de M. le prof. Mittermaier (Heidelberg), de M. le Dr. de Hodossy, député (Budapest), et de M. Doros, docteur en médecine (Budapest), sur les causes de la prostitution, il fut frappant de constater l'unité de pensée des conférenciers, significative de toute l'orientation du Congrès. La prostitution est provoquée dans son ensemble par l'instinct sexuel de l'homme, mais il peut et doit être maîtrisé. Quant aux raisons qui amènent la femme à la prostitution, il n'est plus question de mettre en avant des tendances innées au mal (la « prostituée-née » de Lombroso!). Les causes réelles sont essentiellement d'ordre psychologique et surtout moral (faiblesse de caractère, paresse, etc.). A cela s'ajoute un ensemble fâcheux de circonstances sociales et économiques (négligence des parents, mauvais entourage, misère, abandon, etc.). Ainsi, les causes économiques de la prostitution, quoique jouant un grand rôle, ne sont cependant pas primordiales, et de cette constatation découlent des conséquences pratiques fort importantes: la lutte contre la prostitution doit être avant tout une œuvre préventive, positive, un effort vers l'amélioration des conditions morales de la vie de l'enfant (famille, éducation, entourage) — et plus du tout une réglementation policière.

Après les causes de la prostitution, les remèdes. Tout d'abord, les mesures préventives. Les trois rapports qu'entendit le Congrès, concernant *l'éducation de la jeunesse*, étaient intéressants par leur diversité d'inspiration, et, en somme, leur unité de conclusion pratique. L'un émanait de Mgr Marzell (Budapest), l'autre de M^{me} le Dr.

Luisi, bien connue des milieux féministes; le troisième, de M^{me} von Kirchbach (Dresde), fut une très attachante causerie empreinte d'expérience personnelle, décrivant l'éducation morale et sexuelle de l'enfant dans le cadre de la famille.

Le rapport très complet de M^{me} Henri Krug (Lyon), secrétaire générale de l'Union française des Amies de la Jeune Fille, et les communications des représentantes des Associations catholique et juive pour la protection de la jeune fille, permirent de se rendre compte du magnifique développement national et international des œuvres privées de protection, sous leur triple forme de placement, — foyers et homes, — œuvre des gares et des ports. Cette dernière forme de travail prend de jour en jour plus d'importance; elle tend à devenir un service social complet qui permet de suivre les jeunes filles rencontrées et constitue un moyen de lutte de plus en plus efficace contre la traite.

Les sujets classés sous le titre de: *protection légale de l'enfance* auraient mérité qu'il pût leur être consacré plus de temps par leur intérêt et la façon remarquable dont ils furent traités. Le rapport de M^{lle} Colin, membre de la Section sociale de la S. d. N., fit d'emblée ressortir à quel point ce qu'on peut appeler la juridiction spéciale pour les mineurs dépasse l'idée ancienne du tribunal, organe de punition seulement. On a compris que l'enfant délinquant est plus souvent une victime qu'un coupable, et qu'il faut accomplir à son égard une œuvre de préservation. C'est dans cet ordre d'idées que M. le juge Németh, président de la cour de l'enfance du Tribunal correctionnel de Budapest, prononça, en homme d'intelligence et de cœur, un vrai plaidoyer pour l'enfant — allant jusqu'à demander pour le tribunal le droit d'intervenir dans les affaires de divorce, les intérêts les plus importants de l'enfant y étant si souvent engagés. La Hongrie, du reste, a été le premier pays à instituer, dès 1908, une vraie surveillance des mineurs, ainsi que l'a montré M. Rottenbiller (Budapest).

Deuxième point de la protection légale de l'enfance: la police féminine. Les deux rapports présentés deux conceptions un peu différentes de la chose. En Pologne (rapport de M^{me} Siemenska, Varsovie), pays en partie encore réglementariste, la police féminine existe depuis 1925 et a déjà pris une grande extension. Les femmes sont exactement sur le même pied que les hommes, mais ont été spécialement affectées à la lutte contre la prostitution, c'est-à-dire placées dans les brigades sanitaires des mœurs. En Hollande, par contre (rapport de M^{lle} Eijkman, inspectrice de police à Rotterdam), les femmes policières sont spécialisées dans une « police de la jeunesse » qui s'occupe de tout ce qui concerne les mineurs délinquants ou en danger moral. A Rotterdam, 4 inspectrices ont sous leurs ordres

3 agentes et 20 agents; aucun ne porte l'uniforme.

MM. Veillard (Lausanne) et Sempkins (Londres), secrétaire du Bureau international contre la traite, avaient la tâche d'étendre quelque peu le sujet en parlant de la lutte contre l'immoralité publique. Le rapport de M. Veillard fut très vivant, plein de faits concrets et d'expériences. M. Sempkins étudia le problème sous l'angle spécial de la législation. Les lois ne sont efficaces que si elles sont assez générales pour englober tous les cas qui se présentent. Elles doivent être un peu en avance sur l'opinion publique moyenne pour l'éduquer, mais cependant lui paraître raisonnables, sans quoi elles seront inapplicables.

Dernier thème du Congrès: les œuvres de relèvement, sujet traité avec compétence par M. Lammert van Bueren, le distingué directeur des institutions de Zetten (Hollande), et par M. le colonel Henry Bower (Budapest), qui fait un beau tableau d'ensemble de l'œuvre de l'Armée du Salut (mission de minuit: 93 maisons consacrées actuellement au relèvement). Et enfin, présenté par M^{me} Higson (*Lectures of the Church of England Advisory Board for moral welfare work*), une personnalité éminemment sympathique, voici un rapport sur la préparation des personnes chargées des œuvres de relèvement. Miss Higson a dirigé pendant neuf ans le *Joséphine Butler Memorial House*, à Liverpool, qui est un centre de préparation de ce genre: elle est à même de donner toutes les directions voulues sur ces études spéciales qui doivent prendre toujours plus d'extension, car il y a un urgent besoin d'« ouvriers du bien moral ».

Les rapports seuls ne font pas un Congrès; impossible, malheureusement, de dire, dans le cadre de cet article, tout ce qui composa son atmosphère très vivante: discussions, communications d'un grand intérêt (notamment sur la Roumanie, la Bulgarie, la Pologne, la Lithuanie), rencontres facilitées par les thés et réceptions (offerts par le Club International, l'Association pour le Suffrage, le Conseil National des Femmes hongroises), par la visite en autocar à la Maison officielle d'éducation et de relèvement de Cegled. Je désire cependant mentionner un fait significatif de l'esprit du Congrès qui, bien qu'il ne fut pas un Congrès abolitionniste, fut inspiré de l'esprit de Joséphine Butler: la délégation de quelques-uns de ses membres auprès du ministre de l'Intérieur pour lui demander l'abolition de toute réglementation en Hongrie. Disons enfin que plusieurs congressistes exprimèrent leur reconnaissance aux organisateurs, les assurant que les études faites en commun à Budapest leur seraient un grand encouragement et une aide puissante dans leur travail pratique. S'il en est ainsi — et nous voulons le croire, — ce Congrès aura été un succès.

ÉM. DROIN-DE MORSIER.

ne s'inquiète plus guère de lui; il n'a pas de permission à demander s'il ne veut pas rentrer le soir dans la case où s'il part avec un copain dans la brousse pour plusieurs jours.

Si l'esclavage n'existe plus, la polygamie persiste: c'est la marque de la fortune. Les Camerouniens riches ont ainsi un petit nombre d'épouses de premier rang et une quantité illimitée de concubines. Les premiers dirigent

le travail des autres et, seuls, leurs fils hériteront.

Le Camerouniens sont religieux à leur manière, fétichistes ou animistes; d'anciens sont devenus musulmans — cette religion leur plaît parce qu'elle admet la polygamie — ou catholiques ou protestants. On peut dire, en outre, que ce noir est distrait, illogique, crédule, léger, volage, fat, généreux, gai, fidèle à celui qui

l'emploie, passif, et redoutable parce que sans aucune moralité.

L'éducation familiale n'existant pas, et les garçons et les filles étant généralement débauchés bien avant d'être en âge de se marier, il fallait tenter de relever le niveau de la famille en relevant la femme. Une méthode ingénieuse a été inaugurée récemment; elle consiste à faire passer par une sorte d'école, « le six » toute jeune fille devenue chrétienne et qui accepte de se marier à l'église. C'est une œuvre des fiancées sous une direction missionnaire catholique et dont le règlement rappelle celui d'un couvent: internement des jeunes filles sous surveillance féminine, et enseignement de la lecture du calcul et du chant avec pratiques religieuses et travail manuel. Elles apprennent ainsi ce qui leur sera utile en ménage, mais n'en restent pas moins des Noires, c'est-à-dire socialement des enfants et chrétiennement des nouveaux-nés.

Des écoles ont été fondées par le gouvernement avec enseignement en français correspondant aux degrés inférieurs primaires, ainsi que des écoles professionnelles — écoles pour employés de chemins de fer, pour potiers, pour artisans divers — et des écoles ménagères; deux seulement car les monitrices indigènes manquent et les Noires répugnent à éduquer leurs filles.

Une œuvre vient de naître, celle du berceau qui donne des consultations aux mères sur les soins du nouveau-né et qui a déjà soigné mille poupons en quatre mois. Les Noires ignorent tout de leur métier de mère et une œuvre immense reste à accomplir dans ce domaine.

En principe, l'Etat est bien disposé envers les femmes du Cameroun: il concède qu'un jour viendra fatalement où, en Afrique, les femmes seront les égales des hommes, où la polygamie disparaîtra, et où les institutions camerouniennes se calqueront à peu près sur celles de l'Europe. Seulement, lorsqu'il s'agit de fixer ce jour, l'Eglise répond: *demain*, l'Etat dit: *plus tard*! Souhaitons bonne chance aux missionnaires divers, zélés et moins temporisateurs que les administrateurs gouvernementaux.

per de six fillettes abandonnées. On trouva les enfants, on les plaça chez des personnes pieuses et dévouées qui, tout en leur assurant le vivre et le couvert contre une modique pension, les envoyaient à l'école et leur enseignaient l'art de la dentelle aux fuseaux. 6 enfants en 1815 et 320 en 1834, à la mort de leur bienfaitrice! Que de chemin parcouru sur la route merveilleuse de la charité et de la confiance en Dieu! Et pourtant, la vie était dure: la directrice avait à lutter contre l'opinion publique, qui se dressa souvent contre elle; contre son Comité, pas toujours compréhensif; contre certains élèves, mauvais sujets indisciplinés. Ne la traitait-on pas de « petit Napoléon » à une époque où ce nom était une injure et dans un milieu tout acquis à la dévotion du roi de Prusse... Elle triompha de tout et de tous, avec un élan et une confiance inébranlables en Dieu. Sa « vie merveilleuse » est pleine d'exanctements miraculeux. La terrible année 1816, celle du « cher temps », où le mauvais pain restait collé à la muraille quand on l'y jetait, fut traversée sans trop d'encombre. La commune du Locle fait des collectes en faveur des orphelines; tout comme aujourd'hui, les prix se font doux lors des livraisons à l'Asile.

(La fin au prochain numéro.) El. B.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés